



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché (avis rectificatif)

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-50828>

Département(s) de publication : **35**

Annonce n° **24-50828**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : EFS ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG - BRETAGNE

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Transport routier de produits biologiques et autres matériels pour le compte de l'EFS Bretagne :

Description : - lot n°1 : transports routiers intrarégionaux programmés avec véhicule tri-températures dirigées (4 compartiments : -25°C - +5°C + 22°C ambiant), - lot n°2 : transports routiers intrarégionaux programmés avec température climatisée (entre +18°C et +30°C), - lot n°3 : transports routiers urgents à J+0 au départ du site de Rennes (sans température dirigée, intrarégionaux et interrégionaux).

Identifiant de la procédure : a77554b3-cf5c-48bb-96af-d3d5b51c87e9

Identifiant interne : 2024EFSBRET811

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 60161000 Services de transport de colis

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 60000000 Services de transport (à l'exclusion du transport des déchets)

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Ile-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Informations complémentaires : Lieu d'exécution/Périmètre d'intervention des prestations de transport : sites de l'EFS Bretagne (transports intrarégionaux et interrégionaux).

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,624,024.92 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre : 2,200,000 EUR

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Sauf refus express du Titulaire mentionné dans son acte d'engagement, une avance lui est versée dans les conditions définies aux articles R.2191-3 à R. 2191-10 et aux articles R.2191-15 à R.2191-18 du code de la commande publique. Par dérogation à l'article 11.1 du CCAG FCS, le taux de l'avance est de 10%. Le remboursement de l'avance s'opère par précompte sur les sommes dues ultérieurement au Titulaire en exécution du marché public conformément aux articles R.2191-11, R.2191-12, R.2191-14 et R.2191-19 du code de la commande publique. Après exécution de chaque bon de commande, le Titulaire transmet au RPA un exemplaire d'une facture indiquant, outre les mentions légales, les sommes auxquelles il prétend du fait de cette exécution et tous les éléments de détermination de ces sommes. Conformément à l'article L2192-1 du code de la commande publique, les Titulaires ainsi que les sous-traitants admis au paiement direct de contrats conclus par l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics, transmettent leurs factures sous forme électronique en utilisant une solution mutualisée, mise à disposition par l'Etat. Cette solution s'intitule CHORUS PRO. Elle permettra le dépôt, la réception, la transmission des factures électroniques et leur suivi, et sera mise gratuitement à la disposition des fournisseurs. Le paiement des factures intervient dans un délai maximum de 60 jours pour les ETS à compter de la date de réception de la facture. La date de réception des factures est constatée par l'Etablissement. Chaque Etablissement se libère des sommes dues par virement administratif sur le compte du Titulaire. En cas de présentation d'une facture non conforme, ce délai peut être suspendu une fois. Cette suspension fait l'objet d'une notification au Titulaire par tout moyen permettant d'attester une date certaine de réception. Elle précise les raisons qui, imputables au Titulaire, s'opposent au paiement ainsi que les pièces à fournir ou à compléter. Le délai global de paiement est alors suspendu jusqu'à la réception par l'Etablissement, de la totalité des justifications qui ont été réclamées au Titulaire. A compter de la réception de ces justifications, court un nouveau délai de 60 jours pour l'EFS. Le défaut de paiement dans le délai susmentionné donne droit au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de 40 euros et fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du Titulaire. Ils courent à partir du jour suivant l'expiration du délai global jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente avant le premier jour calendaire du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de huit points. Le Titulaire ne pourra, en aucun cas, se prévaloir d'un retard de paiement, pour suspendre ou interrompre l'exécution des prestations qui lui incombent en application du présent marché public. Financement sur le budget propre de l'EFS.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 3

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 3

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : les autres motifs d'exclusion figurent à l'article L2141-1 à L2141-14 du Code de la commande publique. Les documents à fournir sont indiqués dans le règlement de la consultation.

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0003

Titre : Transports routiers urgents à J+0 au départ du site de Rennes (sans température dirigée, intrarégionaux et interrégionaux).

Description : lot n°3 : transports routiers urgents à J+0 au départ du site de Rennes (sans température dirigée, intrarégionaux et interrégionaux).

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 60160000 Transport routier postal

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 60000000 Services de transport (à l'exclusion du transport des déchets)

Options :

Description des options : Le marché public prend effet à compter du 13 novembre 2024 ou à sa date de notification si elle est postérieure à celle-ci, pour une durée ferme de 12 mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement 3 fois pour une période de 12 mois. Dans l'hypothèse où le RPA décide de ne pas reconduire le marché public, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'échéance. Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction notifiée par l'EFS.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Informations complémentaires : Périmètre d'intervention des prestations de transport : sites de l'EFS Bretagne (transports intrarégionaux et interrégionaux).

5.1.4 Renouvellement

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Le marché public pourra faire l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires en application et dans les conditions de l'article R.2122-7 du code de la commande publique.

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 154,268.24 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre : 200,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : Il s'agit d'un accord-cadre fixant toutes les stipulations contractuelles et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande (article R.2162-2 alinéa 2 et articles R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique). L'accord-cadre est conclu pour chacun des lots, sans montant minimum et avec seulement un maximum (article R.2162-4 2° du code de la commande publique).

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : o Concernant la capacité économique et financière : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.

Utilisation de ce critère : Non utilisés

Critère :

Type : Autre

Description : -la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité ou devra prouver par tout moyen qu'il bénéficie d'un plan de redressement. - Autorisation d'exercer la profession de transport public de marchandises. - Attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes"

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : une présentation d'une liste des principales livraisons effectuées et /ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années (références professionnelles), indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Une déclaration indiquant l'effectif moyen annuel et l'importance du personnel d'encadrement pour les trois dernières années.

Utilisation de ce critère : Non utilisés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique de l'offre : 47,5 points : Sous-critère n°1 : Pertinence des moyens humains et organisationnels mobilisés dans le cadre de l'exécution des prestations : 15 points -Sous-sous-critère n°1 : Dimensionnement et qualification de l'équipe dédiée (nombre de chauffeurs, remplaçants, chef d'équipe ou référent dans l'équipe...) (7,5 points) -Sous-sous-critère n°2 : Pertinence de l'organisation mise en place (rattachement à un bureau, localisation du parc de véhicules, cellule d'astreinte dédiée ...) (7,5 points) Sous-critère n°2 : Pertinence des moyens techniques mis à disposition dans le cadre de l'exécution des prestations : 17,5 points La pertinence du parc de véhicules proposé (véhicules adaptés techniquement, géolocalisation, nombre de véhicules pour trajets réguliers, vétusté véhicules, modalités d'entretien et de suivi du nettoyage des véhicules ...) (17,5 points) Sous-critère n°3 : Pertinence du PCA (pénurie de carburant, remplacement en cas de conflit social interne, pannes véhicules ...) : 15 points

Critère :

Type : Qualité

Description : Pertinence de la démarche relative au développement durable envisagée dans le cadre de l'exécution des prestations : 7,5 points

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix : 45 points Analysé au regard du montant du DQE (Détail Quantitatif Estimatif)

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 14/06/2024 à 14:00

Date limite de validité de l'offre : 6 MONTH

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Montage financier : Les prix sont en euros HT et TTC dans le BPU. Les prix sont entendus franco de port et d'emballage. Prix réputés comprendre : toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement les Fournitures, les frais de formation initiale à l'utilisation, les frais de gestion, afférents au conditionnement, l'emballage, la manutention, l'assurance, stockage, et au transport jusqu'aux lieux de livraison et toutes les autres dépenses nécessaires. Les marges pour risque et bénéficiaires du Titulaire. Les prix sont en euros HT et tous frais compris. La TVA est appliquée au taux légal en vigueur le jour de la livraison. Les prix BPU :révisables annuellement à la date anniversaire du contrat selon la formule du contrat et pour la part gazole :révisables selon les modalités indiquées dans le CCAP.

Informations relatives aux délais de recours : -dans un délai de 11 jours / 15 jours à compter de la notification du présent courrier, un référé précontractuel sur le fondement des articles L. 551- 1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; -ou à défaut, le référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative, dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE/ de la notification de la conclusion du contrat pour les marchés fondés sur un accord-cadre / de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ; -dans un délai de 2 mois après accomplissement des mesures de publicité appropriées, un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles ; -dans un délai de 2 mois à compter de sa notification du présent courrier, un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires des pièces contractuelles sur le fondement des articles R. 421-1 et R. 421-7 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics, Préfecture de Région Pays de la Loire

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes
Instance chargée des recours et service auprès duquel obtenir des renseignements pour l'introduction d'un recours

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : EFS ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG - BRETAGNE

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : EFS
ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG - BRETAGNE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes Instance chargée des recours et service auprès duquel obtenir des renseignements pour l'introduction d'un recours

Organisation qui reçoit les demandes de participation : EFS ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG - BRETAGNE

Organisation qui traite les offres : EFS ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG - BRETAGNE

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Transports routiers intrarégionaux programmés avec véhicule tri-températures dirigées (4 compartiments : -25°C - +5°C + 22°C ambiant),

Description : Il s'agit d'un accord-cadre fixant toutes les stipulations contractuelles et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande (article R.2162-2 alinéa 2 et articles R. 2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique). L'accord-cadre est conclu pour chacun des lots, sans montant minimum et avec seulement un maximum (article R.2162-4 2° du code de la commande publique).

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 60161000 Services de transport de colis

Nomenclature supplémentaire (cpv): 60000000 Services de transport (à l'exclusion du transport des déchets)

Options :

Description des options : Le marché public prend effet à compter du 12 mars 2025 ou à sa date de notification si elle est postérieure à celle-ci, pour une durée ferme de 12 mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement 3 fois pour une période de 12 mois. Dans l'hypothèse où le RPA décide de ne pas reconduire le marché public, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 3 mois avant l'échéance. Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction notifiée par l'EFS. Un délai de 5 mois est laissé au Titulaire à partir de la date de prise d'effet du contrat (12 mars 2025) ou à défaut à sa date de notification pour préparer l'exécution des prestations. En conséquence, les prestations ne commenceront pas à être exécutées avant la date de prise d'effet du contrat.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Ile-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Informations complémentaires : Périmètre d'intervention des prestations de transport : sites de l'EFS Bretagne (transports intrarégionaux et interrégionaux).

5.1.4 Renouvellement

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Le marché public pourra faire l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires en application et dans les conditions de l'article R.2122-7 du code de la commande publique.

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,163,415.2 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,600,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

5.1.7 Marché public stratégique

Objectif du marché public stratégique : Pas de passation de marché stratégique

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles Les garanties financières des candidats sont jugées suffisantes si elles satisfont aux niveaux de capacités suivants pour le lot 1 : Niveau de capacité financière exigé : Il est exigé pour le lot n°1 un chiffre d'affaires annuel minimum de 500 000 euros HT.

Utilisation de ce critère : Non utilisés

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : une présentation d'une liste des principales livraisons effectuées et /ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années (références professionnelles), indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Une déclaration indiquant l'effectif moyen annuel et l'importance du personnel d'encadrement pour les trois dernières années.

Utilisation de ce critère : Non utilisés

Critère :

Type : Autre

Description : -Autorisation d'exercer la profession de transport public de marchandises. -Attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes" -Copie du jugement en cas de redressement judiciaire.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix : 45 points Analysé au regard du montant du DQE (Détail Quantitatif Estimatif)

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique de l'offre : 47,5 points Sous-critère n°1 : Pertinence des moyens humains et organisationnels mobilisés dans le cadre de l'exécution des prestations : 15 points -Sous-sous-critère n°1 : Dimensionnement et qualification de l'équipe dédiée (nombre de chauffeurs, remplaçants, chef d'équipe ou référent dans l'équipe...) (7.5 points) -Sous-sous-critère n°2 : Pertinence de l'organisation mise en place (rattachement à un bureau, localisation du parc de véhicules, cellule d'astreinte dédiée ...) (7.5 points) Sous-critère n°2 : Pertinence des moyens techniques mis à disposition dans le cadre de l'exécution des prestations : 20 points -Sous-sous-critère n°1 : Qualité du parc de véhicules proposé (véhicules adaptés techniquement, géolocalisation, nombre de véhicules pour trajets réguliers, vétusté véhicules, modalités d'entretien et de suivi du nettoyage des véhicules ...) (15 points) -Sous-sous-critère n°2 : La pertinence du système de suivi des températures (5 points) Sous-critère n°3 : Pertinence du PCA (pénurie de carburant, remplacement en cas de conflit social interne, pannes véhicules ...) : 12,5 points

Critère :

Type : Qualité

Description : Pertinence de la démarche relative au développement durable envisagée dans le cadre de l'exécution des prestations : 7,5 points

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requête

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 14/06/2024 à 14:00

Date limite de validité de l'offre : 6 MONTH

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requête

La commande en ligne sera utilisée : non

Montage financier : Les prix sont en euros HT et TTC dans le BPU. Les prix sont entendus franco de port et d'emballage. Prix réputés comprendre : toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement les Fournitures, les frais de formation initiale à l'utilisation, les frais de gestion, afférents au conditionnement, l'emballage, la manutention, l'assurance, stockage, et au transport jusqu'aux lieux de livraison et toutes les autres dépenses nécessaires. Les marges pour risque et bénéficiaires du Titulaire. Les prix sont en euros HT et tous frais compris. La TVA est appliquée au taux légal en vigueur le jour de la livraison. Les prix BPU :révisables annuellement à la date anniversaire du contrat selon la formule du contrat et part gazole : révisables selon modalités du CCAP.

Informations relatives aux délais de recours : -dans un délai de 11 jours / 15 jours à compter de la notification du présent courrier, un référé précontractuel sur le fondement des articles L. 551- 1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; -ou à défaut, le référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative, dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE/ de la notification de la conclusion du contrat pour les marchés fondés sur un accord-cadre / de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ; -dans un délai de 2 mois après accomplissement des mesures de publicité appropriées, un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles ; -dans un délai de 2 mois à compter de sa notification du présent courrier, un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires des pièces contractuelles sur le fondement des articles R. 421-1 et R. 421-7 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics, Préfecture de Région Pays de la Loire

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes
Instance chargée des recours et service auprès duquel obtenir des renseignements pour l'introduction d'un recours

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : EFS ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG - BRETAGNE

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : EFS ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG - BRETAGNE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes Instance chargée des recours et service auprès duquel obtenir des renseignements pour l'introduction d'un recours

Organisation qui reçoit les demandes de participation : EFS ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG - BRETAGNE

Organisation qui traite les offres : EFS ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG - BRETAGNE

5.1 Lot : LOT-0002

Titre : Transports routiers intrarégionaux programmés avec température climatisée (entre +18° C et +30°C),

Description : lot n°2 : transports routiers intrarégionaux programmés avec température climatisée (entre +18°C et +30°C),

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 60160000 Transport routier postal

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 60000000 Services de transport (à l'exclusion du transport des déchets)

Options :

Description des options : Le marché public prend effet à compter du 6 décembre 2024 ou à sa date de notification si elle est postérieure à celle-ci, pour une durée ferme de 12 mois. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement 3 fois pour une période de 12 mois. Dans l'hypothèse où le RPA décide de ne pas reconduire le marché public, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard 2 mois avant l'échéance. Le Titulaire ne pourra renoncer à la reconduction notifiée par l'EFS. Un délai de 1 mois est laissé au Titulaire à partir de la date de prise d'effet du contrat (6 décembre 2024) ou à défaut à sa date de notification pour préparer l'exécution des prestations. En conséquence, les prestations ne commenceront pas à être exécutées avant la date de prise d'effet du contrat.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Informations complémentaires : Périmètre d'intervention des prestations de transport : sites de l'EFS Bretagne (transports intrarégionaux et interrégionaux).

5.1.4 Renouvellement

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Le marché public pourra faire l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires en application et dans les conditions de l'article R.2122-7 du code de la commande publique.

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 306,341.48 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre : 400,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : Il s'agit d'un accord-cadre fixant toutes les stipulations contractuelles et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande (article R.2162-2 alinéa 2 et articles R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique). L'accord-cadre est conclu pour chacun des lots, sans montant minimum et avec seulement un maximum (article R.2162-4 2° du code de la commande publique).

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : o Concernant la capacité économique et financière : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.

Utilisation de ce critère : Non utilisés

Critère :

Type : Autre

Description : -la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité ou devra prouver par tout moyen qu'il bénéficie d'un plan de redressement. -

Autorisation d'exercer la profession de transport public de marchandises. -
Attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes"

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : une présentation d'une liste des principales livraisons effectuées et /ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années (références professionnelles), indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Une déclaration indiquant l'effectif moyen annuel et l'importance du personnel d'encadrement pour les trois dernières années.

Utilisation de ce critère : Non utilisés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Pertinence de la démarche relative au développement durable envisagée dans le cadre de l'exécution des prestations : 7,5 points : Pertinence des actions mises en œuvre en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations (formations éco-conduite, gestion des trajets, gestion du risque routier, etc.).

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix : 45 points Analysé au regard du montant du DQE (Détail Quantitatif Estimatif)

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique de l'offre : 47,5 points Sous-critère n°1 : Pertinence des moyens humains et organisationnels mobilisés dans le cadre de l'exécution des prestations : 15 points -Sous-sous-critère n°1 : Dimensionnement et qualification de l'équipe dédiée (nombre de chauffeurs, remplaçants, chef d'équipe ou référent dans l'équipe...) (7.5 points) -Sous-sous-critère n°2 : Pertinence de l'organisation mise en place (rattachement à un bureau, localisation du parc de véhicules, cellule d'astreinte dédiée ...) (7.5 points) Sous-critère n°2 : Pertinence des moyens techniques mis à disposition dans le cadre de l'exécution des prestations : 20 points -Sous-sous-critère n°1 : Qualité du parc de véhicules proposé (véhicules adaptés techniquement, géolocalisation, nombre de véhicules pour trajets réguliers, vétusté véhicules, modalités d'entretien et de suivi du nettoyage des véhicules ...) (15 points) -Sous-sous-critère n°2 : La pertinence du système de suivi des températures (5 points) Sous-critère n°3 : Pertinence du PCA (pénurie de carburant, remplacement en cas de conflit social interne, pannes véhicules ...) : 12,5 points

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 14/06/2024 à 14:00

Date limite de validité de l'offre : 6 MONTH

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Montage financier : Les prix sont en euros HT et TTC dans le BPU. Les prix sont franco de port et d'emballage. Prix réputés comprendre : toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement les Fournitures, les frais de formation initiale à l'utilisation, les frais de gestion, afférents au conditionnement, l'emballage, la manutention, l'assurance, stockage, et au transport jusqu'aux lieux de livraison et toutes les autres dépenses nécessaires. Les marges pour risque et bénéficiaires du Titulaire. Les prix sont en euros HT et tous frais compris. La TVA est appliquée au taux légal en vigueur le jour de la livraison. Les prix BPU :révisables annuellement à la date anniversaire du contrat selon la formule du contrat et la part gazole : selon les modalités indiquées dans le CCAP.

Informations relatives aux délais de recours : dans un délai de 11 jours / 15 jours à compter de la notification du présent courrier, un référé précontractuel sur le fondement des articles L. 551- 1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; -ou à défaut, le référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative, dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE/ de la notification de la conclusion du contrat pour les marchés fondés sur un accord-cadre / de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ; -dans un délai de 2 mois après accomplissement des mesures de publicité appropriées, un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles ; -dans un délai de 2 mois à compter de sa notification du présent courrier, un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires des pièces contractuelles sur le fondement des articles R. 421-1 et R. 421-7 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics, Préfecture de Région Pays de la Loire

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes Instance chargée des recours et service auprès duquel obtenir des renseignements pour l'introduction d'un recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes Instance chargée des recours et service auprès duquel obtenir des renseignements pour l'introduction d'un recours

Organisation qui reçoit les demandes de participation : EFS ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG - BRETAGNE

Organisation qui traite les offres : EFS ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG - BRETAGNE

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics, Préfecture de Région Pays de la Loire

Numéro d'enregistrement : DIRRECTE PAYS DE LA LOIRE

Adresse postale : 6 Quai Ceineray BP 33515, F,

Ville : NANTES

Code postal : 44000

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Adresse électronique : Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

Téléphone : 02 40 08 64 33

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0001

Nom officiel : EFS ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG - BRETAGNE

Numéro d'enregistrement : 42882285200045

Adresse postale : Rue Pierre-Jean Gineste CS 41146

Ville : Rennes cedex

Code postal : 35011

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Point de contact : Service Achats / Marchés Publics EFS Bretagne

Adresse électronique : Carole.Bled-Prigent@efs.sante.fr

Téléphone : 0223225399

Adresse internet : <https://www.dondesang.efs.sante.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Profil de l'acheteur : <https://www.marchés-publics.gouv.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Rennes Instance chargée des recours et service auprès duquel obtenir des renseignements pour l'introduction d'un recours

Numéro d'enregistrement : 173 500 059 00014

Adresse postale : 3 Contour de la Motte CS 44416

Ville : RENNES

Code postal : 35004

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Téléphone : 02 23 21 28 28

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : b42c7df7-b2df-436f-89ab-4f69033da8c3-01

Principale raison de la modification : Correction par l'acheteur

10.1 Modification

Identifiant de la section : LOT-0003

Description des modifications : Correction pondération des deux sous-sous-critères du sous-critère n°1 de la valeur technique pour l'analyse des offres.

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 80d4049f-6858-40e4-89e3-bc1bac06f874 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 29/04/2024 à 12:43

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/04/2024